



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Toutes les références citées dans ce document renvoient au rapport RSE de Primagaz. Publié à l'ensemble de nos parties prenantes et mise en ligne sur notre site internet en juillet 2020, il rend compte de la performance extra-financière de Primagaz en France **pour l'année 2019**.

Communication sur les progrès [ADVANCED]



PRIMAGAZ

Walter Delage | Responsable Développement Durable | 19 novembre 2020

DÉCLARATION

de renouvellement de l'engagement au Pacte Mondial.



Matthieu Lassalle

Président Directeur Général de Primagaz

" Je souhaite que Primagaz assume sa part en contribuant au succès de la transition énergétique des territoires. "

Pour Primagaz, 2019 a été une année particulièrement intense. Ensemble, avec les collaborateurs de l'entreprise, elle a d'abord été l'occasion, dans le droit fil de la loi PACTE, de mettre des mots sur ce qu'est notre raison d'être ; celle qui nous caractérise depuis toujours et nous projette vers l'avenir.

**[Apporter l'énergie indispensable à la vitalité des territoires]
Telle est la raison d'être de Primagaz.**

Cette énergie, c'est celle du quotidien utilisée pour se laver, se nourrir, se chauffer, se déplacer ; cette énergie c'est celle grâce à laquelle se perpétuent les métiers et savoir-faire qui font l'ADN de nos terroirs, du producteur de Comté du Jura, du distillateur de Cognac ou du parfumeur de Grasse... Cette raison d'être nous rend fiers d'exercer notre métier au quotidien.

Nous avons rejoint le Pacte Mondial des Nations-Unies en 2018 et nous nous sommes appuyés sur ses 10 principes fondamentaux pour construire notre programme de RSE à horizon 2030 et en fixer les objectifs de progrès contribuant à l'atteinte de 12 Objectifs de Développement Durable.

Je suis donc heureux de profiter de la publication de notre premier rapport RSE, réalisé dans le cadre DPEF(1), pour renouveler ici l'engagement volontaire de Primagaz en France, en faveur du développement durable et de l'application des 10 principes du Pacte Mondial.

(1) Déclaration de Performance Extra-Financière

Principes du Pacte Mondial	Enjeu de RSE identifié	Risques associés	Cadre réglementaire	Enjeu et ambition	Engagement Primagaz	Horizon 2030 Objectif cible / année	Indicateurs de progrès	ODD ciblé
 ENVIRONNEMENT Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Transition écologique	Sortie du fossile	PPE	ENERGIE <i>Sobriété énergétique</i>	Augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables tout en réduisant nos propres consommations.	-25% de consommation énergétiques d'ici 2020. ----- Déployer des programmes E+C- intégrant le système énergétique biopropane.	Page 12	 
		Pollution de l'air	Zones à faibles émissions	AIR <i>Air préservé</i>	Utiliser et commercialiser des carburants préservant la qualité de l'air local.	100% de nos transports au (bio)GNV. ----- 20 stations GNV en 2022.	Page 14	
		Changement climatique	Stratégie Nationale Bas Carbone	CLIMAT <i>Neutralité carbone</i>	Mesurer et réduire notre impact sur le changement climatique tout en décarbonant l'énergie vendue à nos clients.	-25% d'émissions de GES d'ici 2025 100% d'émissions résiduelles compensées. ----- 25% de volumes vendus en GNV et biopropane en 2025.	Page 16	
		Perte de biodiversité	Plan national biodiversité	NATURE <i>Impact positif</i>	Réduire la pression exercée par ses activités sur les écosystèmes et la biodiversité.	100% de sites couverts par un plan de gestion écologique. Aller vers le zéro déchet. ----- Au moins 1 projet de restauration du patrimoine naturel en France par an.	Page 17	 

Principes du Pacte Mondial	Enjeu de RSE Identifié	Risques associés	Cadre règlementaire	Enjeu et ambition	Engagement Primagaz	Horizon 2030 Objectif cible / année Moyens	Indicateurs de progrès	ODD ciblé
 <p>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</p> <p>Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<p><i>Protéger et développer nos forces humaines</i></p>	<p><i>Sûreté et sécurité</i></p>	<p>Plan de prévention des risques technologiques</p>	<p>SANTÉ SECURITE</p>	<p>Assurer la sécurité de nos opérations</p> <p>Protéger la santé de nos salariés et partenaires</p>	<p><i>Zéro accident en 2023</i></p>	<p>Page 18 Page 26</p>	
<p><i>Adhésion Motivation Climat social</i></p>		<p>Loi Travail ANI QVT</p>	<p>BIEN-ÊTRE</p>	<p>Un cadre de travail sain et agréable</p> <p>Des droits humains respectés, avec un dialogue social de qualité</p>	<p><i>2 jours de télétravail / semaine (accord 2020)</i></p> <p><i>1 baromètre annuel</i></p> <p><i>Nombre de réunions annuelles avec les instances</i></p>	<p>Page 19</p>		
<p><i>Compétences Employabilité Agilité</i></p>		<p>Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel</p>	<p>DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</p>	<p>Des collaborateurs formés</p>	<p><i>Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne</i></p> <p>-----</p> <p><i>Nombre d'heures moyen de formation par employé</i></p>	<p>Page 26</p>		
<p><i>Inclusion & diversité</i></p>		<p>Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes</p>	<p>CULTURE DIVERSITE ET INCLUSION</p>	<p>avec une égalité de chances</p>	<p><i>Poursuivre la réduction de l'écart de rémunération</i></p>	<p>Page 19 Page 26</p>	 	

<i>Principes du Pacte Mondial</i>	<i>Enjeu de RSE Identifié</i>	<i>Risques associés</i>	<i>Cadre règlementaire</i>	<i>Enjeu et ambition</i>	<i>Engagement Primagaz</i>	<i>Horizon 2030 Objectif cible / année Moyens</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>ODD ciblé</i>
 <p>DROITS DE L'HOMME</p> <p>Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.</p> <p>Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.</p>	<p><i>Partager une histoire commune</i></p>	<p><i>Exode rurale</i> <i>Activité locale</i></p>		<p>PATRIMOINE BÂTI</p>	<p>Soutenir la préservation du patrimoine rural de proximité</p>	<p><i>6 projets soutenus en France depuis 2017</i></p>	<p>Page 20 Page 21 Page 27</p>	
		<p><i>Territoires dégradés</i></p>	<p>PATRIMOINE NATUREL</p>	<p>Des sites naturels locaux d'exception sauvegardés</p>	<p><i>15 projets soutenus en France depuis 2018</i></p>	<p>Page 20 Page 21 Page 27</p>		

REVUE

par un organisme tiers indépendant.



En application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du code de commerce, la société Primagaz a désigné à partir de l'exercice 2019 son Commissaire aux comptes en tant qu'organisme tiers indépendant appelé à vérifier la déclaration de performance extra-financière.

L'avis motivé sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, ainsi que sur la sincérité des informations fournies dans ce document est disponible dans la rubrique dédiée de notre site internet ou sur demande.

Les informations sur les meilleures pratiques de Primagaz en matière de RSE sont aussi disponibles sur notre site internet.

Pour toutes questions relatives à ce support ou demande d'information sur le programme de RSE de Primagaz en France, une seule adresse: DD@primagaz.fr